



DOSSIER CULTURE-ACTIONS

Demande de subvention

INTITULE DU PROJET :

RESPONSABLE DU PROJET :

(étudiant de l'enseignement supérieur de l'Académie impérativement) :

ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION :

PRESENTATEUR DU PROJET A LA COMMISSION :

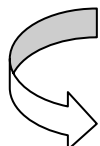
(un seul présentateur impérativement)

△ : **Toutes les rubriques de ce dossier doivent être complétées, même si vous joignez un dossier complémentaire.**

Cadre réservé à l'administration

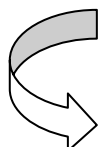
DATE D'ARRIVEE DU PROJET : _____

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER : _____



Projets pouvant bénéficier d'une aide Culture-ActionS :

- **Théâtre, danse** : création, atelier, tournée, match d'improvisation , festival,...
- **Cinéma, audiovisuel, multimédia** : création, festival (8, 16 ou 35 mm), vidéo, diaporama, ...
- **Ecrit** : lancement de journal, BD, rencontres littéraires, ...
- **Musique** : concerts, ateliers, enregistrements,
- **Expositions** : arts plastiques, sculptures, photos, ...
- **Action humanitaire** : locale ou internationale
- **Culture scientifique et technique**, ...
- **Citoyenneté, solidarité, environnement, sport, économie**, ...



Sont exclus du champ de Culture-ActionS :

- Un travail de fin d'études ou un exercice d'application pédagogique,
- L'édition de thèses et de mémoires,
- Les voyages d'études et les vacances,
- Une opération ayant lieu avant la prochaine commission (pas d'aide rétroactive),
- La reconduction à l'identique d'une action,
- Les dépenses de fonctionnement d'une association,
- Un projet limité à une communauté (ethnique ou autre).

Responsable du projet : (Joindre la photocopie de la carte d'étudiant)

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Important : L'aide financière sera versée obligatoirement au responsable du projet (sauf si la rubrique Association est remplie). Joindre un relevé d'identité bancaire.

A remplir uniquement si le projet émane d'une association déclarée :

L'association doit fournir la copie des statuts certifiée conforme par le président de l'association et la composition du bureau de l'association avec signature originale du président **ou** un extrait d'inscription au registre des associations, établi par le tribunal d'instance (original ou copie)

Nom : Adresse :

Téléphone : Courriel :

Important : Si cette rubrique est remplie, l'aide financière sera versée obligatoirement à l'Association. Joindre un relevé d'identité bancaire.

Les autres participants au projet :

Nombre de participants :

Nombre de participants étudiants :

Coordonnées des participants étudiants les plus actifs (adresses, n° de téléphone)

Nature du projet :

Calendrier prévu :

Retombées pour les étudiants de l'Académie :

(obligatoire pour obtenir une aide)

Budget prévisionnel :

Indiquer ci-dessous le montant global. Un tableau détaillé faisant apparaître un budget équilibré en dépenses et en recettes devra être fourni en annexe.

Montant global :..... €

DEPENSES	RECETTES
Ex : Location de salle, communication, SACEM, pellicules photo, etc.	- Les cofinanceurs publics ou privés, - les apports personnels, - L'aide demandée au CROUS : ...€ (l'aide accordée étant généralement de 150 à 800 €)
TOTAL : X €	TOTAL : X €

Cofinanceurs publics ou privés :

(ex : Universités, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, Collectivités Territoriales, entreprises privées, banques, etc...)

Vous indiquerez le nom des cofinanceurs, le montant ou la nature des aides promises et préciserez si ces aides sont déjà accordées ou si la demande est en cours.

Fournir les lettres d'engagement des cofinanceurs (élément d'appréciation pour la commission, obligatoire pour obtenir le versement de l'aide du CROUS).

Aide demandée au CROUS :€

Cette aide n'est versée qu'après réalisation du projet. Sous certaines conditions, une avance de 40% peut être consentie sur demande écrite. Il est toutefois conseillé de s'adresser à votre université...

Communication

Les bénéficiaires de l'aide financière Culture-ActionS s'engagent à faire apparaître le soutien du CROUS (de préférence sous la forme de son logo) sur tous les supports de communication (articles de presse, tracts, affiches, ou autres) servant à la promotion de leur projet.

Les documents de communication avec logo vous seront réclamés pour le versement de l'aide financière.


Il est conseillé de joindre également à votre dossier toute pièce permettant à la Commission Culturelle de se prononcer sur le projet (motivation, nature, construction et description, calendrier, participants, aptitudes,...)

Le dossier, remis au CROUS, ne sera pas retourné à son auteur.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION :

Pour tous renseignements complémentaires :



Christian Dagnaud / Caroline Pitois
C.R.O.U.S. de Strasbourg
Service communication-culture
(1^{er} étage, bureau 46 / 20)
1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 STRASBOURG CEDEX

03 88 21 28 20 / 29
christian.dagnaud@crous.u-strasbg.fr